

Conseil municipal du vendredi 30 septembre 2022

Présents : Georges Vicens, Thierry Oliva, Edwige Petit, Pierre Minda, Sylvie Torras

Absents : Francis Pages, Christian Goze

1/ Approbation des délibérations du dernier CM

2/ Porte bergerie

L'assurance Groupama ne peut intervenir pour la réparation de la porte de la bergerie car la commune n'a pas fait l'objet d'un classement de « catastrophes naturelles »
La commune doit donc prendre seule en charge une réparation d'un montant de 1140 € TTC
Mr le Maire propose qu'auparavant, on étudie la possibilité de la réparer avec l'employé communal.

3/ Délibération pour donner son avis sur la restitution de la compétence obligatoire, « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » à la commune des Angles.

CF délib du conseil communautaire du 19/11/2022

Le CM doit se prononcer : avis unanime favorable

4/ RPQS

Le rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable et de l'Assainissement doit être présenté au Conseil Municipal et approuvé dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, pour être ensuite transmis à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport annuel 2022 a été fait par notre secrétaire

Le CM approuve le rapport à l'unanimité

5/ Délibération pour construction d'un abri bus

Conformément à ce que le CM avait décidé, Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise CERMAT de 8970,50 € HT

Par ailleurs Michel Garcia nous a promis une subvention supérieure à 80 % pour financer cette construction.

Dès réception de l'accord de financement nous pourrons lancer les travaux

Délibération pour approuver cette nouvelle opération qui nécessitera une nouvelle DM

Approuvé à l'unanimité

6/ Contrat de maintenance informatique

2 devis à choisir : 900K ou Info K

900K propose une maintenance à 60 € TTC mensuel

Info K propose une maintenance à 70 € TTC mensuel

Avant de s'engager avec l'un ou l'autre, Le CM préfère demander avis et conseil auprès de Merry l'animatrice informatique de la communauté de communes

7/ Embauche AUDREY Carle

Audrey est actuellement sous contrat avec le centre de gestion 66 Il se termine le 30 septembre.

Le Maire et son Conseil doit maintenant proposer à Mme Carle un contrat de 11 h / semaine. Le contrat stipule un an en temps que stagiaire suivi de la titularisation. Possibilité de travailler à distance en télétravail , l'hiver quand les routes seront trop dangereuses pour venir jusqu'à Ayguatébia

Délibération adoptée à l'unanimité.

8/Validation de l'offre des travaux de sécurisation voirie dans le village

Thierry Oliva quitte la salle pendant le choix de l'entreprise étant le salarié d'une des 4 entreprises consultées.

Devis des entreprises :

COLAS	41 123 € HT, 49 347 € TTC
EIFFAGE	40 025 € HT, 48 0307 € TTC
FABRE	45 638 € HT, 54 766 € TTC
SPIE	30 581 € HT, 36 698 € TTC

Le CM choisit à l'unanimité l'entreprise SPIE qui offre le meilleur rapport qualité/ prix et approuve le programme des travaux de voirie qui débutera à la mi-octobre.

9/DM n°2

Nous sommes dans l'obligation de modifier le budget investissement pour payer la nouvelle débroussailleuse, pour prévoir la construction de l'abri bus et pour financer les premiers travaux de rénovation énergétique de l'appartement occupé par Noëlle Martineu :

Désignation	Imputation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Dépenses imprévues	020	7565	6219		1346
Opération d'équipement OP 18	2158 OP 18	0		1219	1219
Immobilisation corporelles	21	0		5000	5000
Réseau EU OP 49	21532 OP 49	60000	11000		49000
Abri bus OP 78	2131 OP 78	0		11000	11000
Travaux bâtiments communaux OP 72	2135 OP 72	40000	35000		5000
Réseau AEP OP 39	21531 OP 39	50000	10000		40000
Rénovation énergétique des Bâtiments	2135 OP 52	0		45000	45000
Totaux		157565	62219	62219	157565

Approuvé à l'unanimité

10/Réponse pétition Nolin

Une pétition a été déposée en mairie par Mr Nolin pour demander à la commune d'installer des ralentisseurs à l'entrée du village en venant d'Olette.

Pour l'instant, Mr le Maire ne souhaite pas aménager des ralentisseurs à l'entrée du village. Un panneau rappelant la prudence vient d'être installé. Les « excès » de vitesse sur cette partie de village sont essentiellement le fait de quelques conducteurs habitant le village et peu soucieux de la sécurité des riverains. Mr le Maire se réjouit que ceux ci, signataires de la pétition sauront en toute logique, maintenant, faire preuve de prudence au volant de leur voiture.